



19 février 2014

Publication et remise au Comité des experts de l'ONU du Rapport alternatif du BDF sur la mise en œuvre de l'UNCRPD

La Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées (UNCRPD)¹ a été ratifiée par la Belgique. Elle est entrée en vigueur le 1er août 2009.

Cette convention constitue un levier d'action incontournable pour les personnes handicapées. Elle met en place une autre manière d'aborder le handicap, basée sur la réalité de vie et non sur un diagnostic médical.

Ce 20 février 2014, le Belgian Disability Forum asbl (BDF) transmettra officiellement son rapport alternatif au Comité des experts de la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées.

Au cours de la 4^{ème} semaine de février, une délégation du BDF rencontrera les bureaux des Parlements fédéraux, régionaux et communautaires afin de leur remettre le rapport alternatif du BDF et de leur expliquer les attentes des personnes handicapées par rapport aux compétences qui sont les leurs².

Le BDF et l'ensemble de ses partenaires considèrent, en effet, que les assemblées représentatives doivent avoir une connaissance des attentes des personnes handicapées. Leur volonté est d'obtenir que des parlementaires utilisent leur force de proposition pour garantir la pleine participation des personnes handicapées à la société belge.

Le résultat d'une large collaboration

Le rapport alternatif du BDF est le résultat d'une large collaboration. Ce sont 18 organisations représentatives des personnes handicapées³ et 4 conseils d'avis fédéral et régionaux⁴ qui ont travaillé ensemble pour le produire.

Le total des membres des organisations qui participent au BDF est de 250 000. Le rapport alternatif du BDF couvre donc les situations de vie d'une large proportion des personnes handicapées belges. Toutes les situations de handicap ont pu être envisagées. Enfin, le fait d'avoir collaboré avec 4 conseils d'avis garantit une prise en compte réaliste des « contraintes politiques » liées à ces réalités.

Tout au long du processus de rédaction, le BDF s'est appuyé sur l'expertise de l'European Disability Forum (EDF) et de l'International Disability Alliance (IDA).

Un instantané de la réalité de vie des personnes handicapées

Le travail de récolte d'informations sur la réalité de vie des personnes handicapées en Belgique a débuté réellement le 7 avril 2011. Il s'est arrêté formellement le 14 juin 2013.



Le produit de ces 27 mois de travail est un « instantané » de la réalité de vie que connaissent les personnes handicapées de notre pays. Il constitue le complément idéal du rapport officiel de la Belgique déposé fin juillet 2011 : la réalité de vie présentée en miroir de l'idéal froid et distant des lois et règlements⁵.

21 recommandations

Les 22 partenaires sont parvenus à un travail très abouti. Sur base des constats établis dans le rapport alternatif, ils ont ensuite rédigé, discuté, négocié une série de 21 recommandations.

Ces recommandations seront également portées à la connaissance du Comité des experts de l'ONU, le 20 février 2014, avec la volonté de convaincre les experts de s'en inspirer quand ils établiront leurs recommandations à l'Etat belge pour une mise en œuvre plus complète et plus aboutie du contenu de la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées en Belgique.

Informations complémentaires

Olivier Magritte : 02 509 83 58 – 0470 13 14 36

¹ <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>

² Les rencontres avec les assemblées parlementaires auront lieu aux dates et heures suivantes :
La Chambre : le 25/02/2014, 17h00
Vlaams Parlement : le 25/02/2014, 15h30
Parlement bruxellois : le 26/02/2014, 14h30
Parlement wallon : le 12/03/2014, 13h30

³ <http://bdf.belgium.be/fr/bdf/members.html>

⁴ Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (CSNPH)
Commission wallonne de la Personne Handicapée (CWPH)
Conseil Bruxellois Francophone des Personnes handicapées (COCOF)
Section « personnes handicapées » de la Commission Communautaire Commune bruxelloise (COCOM)

⁵ http://bdf.belgium.be/fr/Themes/UNCRPD/belgian_ratification/Rapport_alternatif_BDF.html



Ensemble déposons nos recommandations pour que la Belgique respecte la Convention des Nations Unies concernant les personnes handicapées.

